

LE SUIVI DE LA PÊCHE DANS LES ANTILLES

CONTACTS IFREMER

Direction de la Communication :
presse@ifremer.fr

Unité biodiversité
et environnement
de la Martinique :
**secretariat.martinique
@ifremer.fr**

Emmanuel Thouard :
emmanuel.thouard@ifremer.fr

Claire Maudet :
claire.maudet@ifremer.fr

Olivier Guyader :
olivier.guyader@ifremer.fr

L'exploitation durable des ressources halieutiques est un enjeu prédominant pour la Guadeloupe et la Martinique. Le suivi des activités de pêche est réalisé au travers du Système d'informations halieutiques (SIH) (dans le contexte du *Data collection framework*). Ce réseau d'observation, qui existe à l'échelle nationale, a pour mission de recenser les activités de la flotte de pêche et les espèces capturées. Les suivis, débutés en 2007, font l'objet de synthèses annuelles.

MOTS CLÉS

recherche,
appui aux politiques publiques



Les nasses à poissons sont une des techniques de pêche utilisées aux Antilles
© Ifremer Lionel Pawlowski

LE PROJET

- **Nom** : SIH (Système d'informations halieutiques)
- **Date** : depuis 2007
- **Objectifs** : Mieux connaître les flottilles de pêche dans les Antilles françaises (Guadeloupe et Martinique), leurs activités et les ressources exploitées, collecter et mettre à disposition les données relatives aux quantités pêchées et à l'effort de pêche déployé, produire des indicateurs socio-économiques.
- **Résumé** : 1 150 navires de pêche, principalement de moins de 12 mètres, étaient en activité

aux Antilles en 2018. L'exploitation se caractérise par une grande diversité des engins de pêche utilisés et des espèces pêchées. Les principales espèces sont des grands pélagiques (dorade coryphène, thons) capturés principalement avec des dispositifs concentrateurs de poissons (DCP) ancrés, et des espèces benthiques et démersales (poisson-perroquets, mérour, vivaneaux, langoustes...), pêchés sur les plateaux insulaires.

DÉROULÉ

Le suivi de l'activité de pêche en Martinique et en Guadeloupe est adapté au contexte local, caractérisé par l'absence de criée, le nombre important et la dispersion des points de débarquement. La pêche est vendue soit directement aux consommateurs soit à des mareyeurs et des poissonniers. Il a donc été mis en place une action d'observation des marées aux débarquements, qui consiste à enquêter auprès d'un échantillon de navires lors du débarquement des poissons, pour identifier les techniques utilisées (appelées « métiers » dans le milieu de la pêche), reconstituer leurs captures et les valeurs débarquées ainsi que les efforts de pêche et coûts associés. Environ 8 % des marées ont ainsi été échantillonnées en 2018. Ces observations s'ajoutent aux suivis annuels de l'activité de l'ensemble des navires de pêche immatriculés. Des mensurations sur les grands pélagiques et les principales espèces des plateaux insulaires sont également faites dans le cadre de plans d'échantillonnage.

RÉSULTATS

Le suivi mené permet d'avoir une meilleure connaissance des flottilles de pêche de Guadeloupe et de Martinique. Les données sont transmises aux organisations régionales de gestion des pêcheries, notamment la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et la Commission des Pêche pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO).

La très grande majorité de la flotte de pêche professionnelle est composée d'unités de moins de 12 mètres (7-8 mètres en moyenne) opérant sur des sorties à la journée. L'activité de pêche emploie environ 1 000 marins dans chacune des deux îles, pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 10 millions d'euros en Martinique, et 22 millions en Guadeloupe. Une vingtaine de métiers sont représentés, un même navire pouvant en pratiquer plusieurs. Même s'il existe des spécificités à chaque région, les principaux métiers pratiqués sont les lignes à grands pélagiques utilisés sur les DCP ancrés, les casiers à divers poissons benthiques

et démersaux, les filets (droit et trémail notamment pour la langouste), les filets encerclants à petits pélagiques, ainsi que l'apnée et les palangres. Les deux îles partagent également l'exploitation d'un gastéropode, communément appelé lambi, de la famille des *Strombidae*. Le chalutage est interdit aux Antilles.

L'estimation de la production totale s'élève à environ 950 tonnes pour la Martinique et 2 700 tonnes pour la Guadeloupe. Les principales espèces pêchées sont des grands pélagiques dont la dorade coryphène, l'albacore et le marlin bleu, des petits pélagiques comme le selar coulisou ainsi qu'une très grande diversité d'espèces démersales et benthiques (poisson-perroquets, vivaneaux, mérours, langoustes...). Le poisson lion, espèce invasive, est également débarqué, en moindre quantité. Les effectifs de flottille de pêche active ont tendance à décliner depuis dix ans en Guadeloupe et en Martinique, dans un contexte contraignant d'interdiction de zones de pêche du fait de la pollution au chlordécone et d'arrivées massives d'algues sargasses depuis 2011.

ÉQUIPES IFREMER IMPLIQUÉES

- Unité Biodiversité et environnement de la Martinique
- Coordination du Système d'informations halieutiques

PORTEUR DU PROJET

- Ifremer

PARTENAIRES

- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
- Direction de la Mer Martinique et Guadeloupe
- Région Guadeloupe, Collectivité Territoriale de Martinique
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des îles de Guadeloupe et de la Martinique

FINANCEURS

- Union européenne et Etat (convention Data Collection Framework et Convention socle halieutique Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture — Ifremer)